



Plan de protection TCVGD



Version 11.0.

Date 10.04.2021

**Contacts COVID-19 TCVGD : Mélina Gonzalez &
Sarah Pflug**

Plan de protection

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Le TCVGD désigne sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients et est inscrite dans l'administration des membres de Swiss Tennis : Méлина Gonzalez & Sarah Pflug : ecole@tcvgd.ch - 079 812 95 14 ; sarah.pflug@tcvgd.ch - 076 509 63 88.
Le Comité, le secrétaire et les intendants font appliquer les mesures.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage des installations

- Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les intendants.
- L'entretien et l'arrosage des terrains sont assurés par les intendants.

1.3. Eloignement physique, respect des distances & utilisation des installations

- Les installations extérieures sont accessibles.
- Distance minimale de 2 mètres à respecter entre les personnes présentes en tout temps.
- Les rassemblements de plus de 15 personnes sont interdits sur tout le site du TCVGD.
- Les vestiaires et le secrétariat sont accessibles, au maximum 2 personnes simultanément.
- Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans dans tous les espaces clos.
- Les bancs et chaises sur les terrains sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
- Le règlement de jeu de la saison s'applique.

1.4. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection :

- Obligation de faire les réservations nominatives via le système de réservation en ligne Ballejaune et d'enregistrer tous les joueurs effectifs, y compris les invités.
- Obligation d'annuler la réservation en cas d'absence au moins 1h avant l'heure prévue.

1.5. Personnes particulièrement vulnérables et/ou présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et celles présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP :

- En cas de symptômes, rester chez soi, contacter son médecin et avertir immédiatement les responsables COVID-19 du Club.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Tous les joueurs qui viennent au TCVGD ont lu, acceptent et respectent les mesures du plan de protection :

- Par la réservation et la confirmation du terrain réservé, le membre accepte les mesures de protection définies.
- Il incombe aux parents de veiller à ce que leurs enfants respectent les directives.
- Tout manquement aux mesures de protection énoncées entraînera une interdiction temporaire de jeu.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage des installations

- Les joueurs doivent se laver les mains avant et après avoir joué au tennis ; ils se désinfectent les mains au cours de la partie et doivent avoir avec eux une solution hydroalcoolique.
- Pas de poignée de main à la fin de la partie.
- Les joueurs n'échangent aucun objet.

2.3 Réservation des courts

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection :

- Les joueurs doivent impérativement réserver le terrain via le système de réservation Ballejaune et tous les joueurs sur le terrain doivent être inscrits nominativement sur la réservation.
- Les joueurs doivent annuler la réservation en cas d'absence au plus tard 1h avant l'heure.
- Le règlement de jeu de la saison s'applique.

2.4 Eloignement physique

- Distance minimale de 2 mètres entre les personnes présentes.
- Les rassemblements de plus de 15 personnes sont interdits sur le site du TCVGD.
- Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans dans tous les espaces clos du TCVGD.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Les juniors et participants aux cours acceptent et respectent les mesures ordonnées par le TCVGD ; dans le cadre des cours de tennis juniors, privés et collectifs :

- Les professeurs de tennis et moniteurs sont responsables de l'application des mesures de protection définies par le TCVGD.
- Les entraînements et formes d'enseignement sont adaptés.

3.2. Eloignement physique

- Distance minimale de 2 mètres entre les personnes présentes.
- Port du masque obligatoire dès l'âge de 12 ans dans tous les espaces clos du TCVGD.
- Pas de contact physique, ni échange de matériel.
- Un marquage au sol peut être mis en place afin de faire respecter les distances minimales.
- Les groupes juniors sont de maximum 15 personnes, professeurs compris.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Les joueurs de tennis et juniors qui prennent des cours s'engagent à accepter et respecter les mesures de protection et règles d'hygiène mises en place par le TCVGD :

- Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition des juniors prenant des cours une solution hydroalcoolique.
- Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.
- Chaque joueur doit venir avec sa gourde personnelle.

3.4. Entraînements annoncés & traçage

- Les cours privés et les cours collectifs adultes et juniors sont annoncés sur le tableau des réservations Ballejaune.
- La responsable de l'école de tennis, en collaboration avec les moniteurs et professeurs, tient un registre rigoureux des présences concernant les participants présents à tous les cours.

4. Mesures pour les manifestations

4.1. Manifestations

Selon l'ordonnance 2 COVID-19, les événements suivants font partie des manifestations sportives :

- Toutes les compétitions et tous les tournois (même sans licence ou Kids Tennis).
- Tous les autres événements internes du club et les événements publics.
- Toutes manifestations demeurent interdites, sauf les compétitions pour les jeunes et enfants nés en 2001 et après.

4.2. Organisation de compétitions, tournois et événements

Le TCVGD désigne sa personne mandatée COVID-19 – responsable du respect des directives pour les manifestations : Sarah Pflug, sarah.pflug@tcvgd.ch - 076 509 63 88.

- Enregistrement des participants aux compétitions et manifestations ; traçage des éventuelles chaînes d'infection.
- L'organisateur fournit si besoin une solution hydroalcoolique aux participants ; les joueurs se désinfectent les mains régulièrement pendant la partie.
- Distance minimale de 2 mètres entre les personnes présentes.
- Pas de poignée de main à la fin de la partie ; les joueurs n'échangent aucun objet.
- Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans dans tous les espaces clos, à savoir : secrétariat et vestiaires.
- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne peuvent prendre part aux événements. L'organisateur est en droit d'exiger d'une personne présentant des symptômes de maladie de quitter l'événement.

Obligation d'informer

Information donnée aux joueurs de tennis, aux juniors et représentants légaux, sur les mesures prises :

- Le « Plan de Protection » 11.0 du TCVGD a été communiqué le 10 avril 2021 aux membres et participants des cours via les canaux suivants : site Internet et affiches au club.
- L'affiche de l'OFSP a été affichée ; elle est complétée par l'affiche de Swiss Tennis.

Conclusion

Ce document a été établi le 2 mai 2020 et révisé le 3 juin, 22 septembre, 15 et 18 octobre, 7 novembre 2020, 25 janvier, 2 et 24 mars, et 10 avril 2021 par le Comité du TCVGD.

Personnes mandatées COVID-19 – signature:

